



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

-----

N°2024-085

Objet : Place Saint Sauveur et rue Richelieu  
Réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Ville de Redon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par l'entreprise Bouygues Énergies et Services – 4 rue Charles Bougot – 56890 Saint Avé, afin d'effectuer des travaux de finition pour le raccordement réseau gaz,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, Place Saint-Sauveur et rue Richelieu, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, à compter du lundi 11 mars 2024, à partir de 14h00 et ce jusqu'au vendredi 22 mars 2024 à 17h00,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de la manière suivante :

- Place Saint Sauveur : du lundi 11 mars 2024 à partir de 14h00 au vendredi 15 mars à 17h00, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit,
- Rue Richelieu : du lundi 18 mars 2024 à partir de 8h00 au vendredi 22 mars 2024 à 17h00, le stationnement sera interdit et la circulation sera interdite au droit des travaux et suivant l'avancement,

**ARTICLE 2** : L'entreprise Bouygues Énergies et Services sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous leur responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 19 février 2024  
Pour le Maire,  
André Croguennec  
Le Conseiller Municipal Délégué  
À l'Occupation de l'Espace Public

